



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 20	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Yoann HEMON, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nathalie PICAUD à Marie-Pierre PICAUT
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
David L'HINGUERAT à Mikaël MARZIN
Karine LE NET à Didier LE GAILLARD
Morgane LE TOHIC à Franck LORIC
Patrice LE BLAY à Yoann LE FICHER

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Simon LE METAYER

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Cession de parcelles – Lotissement « Résidence de la Clé des Champs »
Délibération n°2026_45
Nom.Actes (3.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des services des Domaines en date des 10 septembre 2025, 10 décembre 2025, 30 mars 2026 et 15 mai 2026, fixant la valeur vénale de différents lots, assortis d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Vu le budget annexe du lotissement communal « Résidence de la Clé des Champs » ;

Vu la délibération n°2016_09_16_04 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n°2021_04_09_03 du Conseil Municipal du 9 avril 2021 portant création du budget annexe et dénomination du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » ;

Vu la délibération n°2021_12_17_10 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021 fixant le prix de vente initial des lots ;

Vu la délibération n°2024_29_08_04 du Conseil Municipal en date du 29 août 2024 révisant le prix de vente des lots situés en zone 1Aub (réf : PLU 2016) ;

Vu la délibération n°2024_27_09_15 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2024 fixant le prix de vente des lots en zone Na (réf : PLU 2016) ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé en conseil communautaire le 27 novembre 2025 ;

Vu les plans de bornage établis par la société COGEO ;

Considérant que les terrains du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » ont été bornés et que plusieurs lots font désormais l'objet de réservations par des acquéreurs ;

Considérant qu'il convient de concrétiser les ventes desdits lots au prix de **40,00 € TTC/m² en zone Na** et de **80,00 € TTC/m² en zone 1Aub**, TVA sur marge incluse ;

Considérant que la cession initiale des lots n°18 auprès de M. GUILLEMET et Mme GUILLEMET-LANOE ; n°23 auprès de Mme NICOLLE Harmony-Thi ; n°25 auprès de Mr BOUSELM ; n°29 auprès de Mr LOHEZIC ; N'a pas pu être finalisée pour désistement et que le lot peut désormais être proposé à d'autres acquéreurs ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, Adjoint délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme, présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des nouveaux acquéreurs pour les lots concernés, ci-après :

Numéro de lot	Acquéreur	Parcelle 1Aub	Surface	Parcelle Na	Surface	Superficie totale
2	Mr KERVICHE	XT 119	447 m ²			447 m ²
3	Mr LAZARZ	XT 120	435 m ²			435 m ²
4	Mr LIGONY et Mme TALMON QUILLERÉ	XT 121	426 m ²			426 m ²
5	Mr BORDEIANU et Mme CRETU	XT 122	491 m ²			491 m ²
9	Mr THULLIER et Mme CONAN	XT 126	417 m ²			417 m ²
11	Mme SAUNIER	XT 128	303 m ²			303 m ²

Numéro de lot	Acquéreur	Parcelle 1Aub	Surface	Parcelle Na	Surface	Superficie totale
23	Mr PERON et Mme JAN	XT 140	312 m ²			312 m ²
25	Mme LE GUEVEL	XT 142	310 m ²			310 m ²
29	Mr CHAUVIN	XT 147	325 m ²	XT 148	52 m ²	377 m ²
34	Mr et Mme ANDRE	XT 157	421 m ²	XT 158	53 m ²	474 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'ANNULER** la cession des lots n°18 auprès de M. GUILLEMET et Mme GUILLEMET-LANOE ; n°23 auprès de Mme NICOLLE Harmony-Thi ; n°25 auprès de Mr BOUSELM ; n°29 auprès de Mr LOHEZIC ;
- **D'APPROUVER** la cession des lots du lotissement « Résidence de la Clé des Champs » aux nouveaux acquéreurs conformément au tableau précité, au prix de 40,00 € TTC/m² en zone Na et de 80,00 € TTC/m² en zone 1Aub, TVA sur marge incluse ;
- **DE DÉCLARER** que tous les frais afférents à la mutation de chaque lot (acte notarié, etc.) sont à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
 Le 5 juin 2026*

*Tristan CAMPS
 Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
 Pascal ROSELIER*

